

COMMUNAUTE DE COMMUNES

DE LA REGION DE MOLSHEIM-MUTZIG

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 19 DECEMBRE 2024

Nombre de membres Nombre de membres Nombre de délégués :
du Conseil qui se trouvent - présents : 38
Communautaire : 48 en fonction : 48 - représentés : _5
TOTAL 43

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi 19 décembre à 19 heures 00, le Conseil Communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE MOLSHEIM-MUTZIG, après convocation légale, s'est réuni en séance plénière au siège de la Communauté de Communes, sous la présidence de Monsieur Laurent FURST, Président.

Membres présents :

Membres presents :		
Pour la commune d'ALTORF:	Pour la commune d'ERGERSHEIM :	Pour la ville de MUTZIG :
M. Bruno EYDER, Maire	Mme Marianne WEHR, Maire	M. Jean-Luc SCHICKELE, Maire
Mme Laurence HOMMEL, Adjointe	M. Denis TOURNEMAINE, Adjoint	Mme Caroline PFISTER, Adjointe
Pour la commune d'AVOLSHEIM:	Pour la commune d'ERNOLSHEIM-B. :	M. Marc DECKERT, Adjoint
M. Pascal GEHIN, Maire	M. Eric FRANCHET, Maire	-
8	Mme Solène HOEHN, Adjointe	M. Patrick SCHULTHEISS, Cons. Mun.
Pour la commune de DACHSTEIN :	Pour la commune de GRESSWILLER:	M. Claudio FAZIO, Cons. Mun.
M. Laetitia MARTZ, Maire	M. Pierre THIELEN, Maire	
M. Fabien SCHMITT, Adjoint	(+ 5	
Pour la commune de DINSHEIM/BR. :	Pour la commune d'HEILIGENBERG:	Pour la commune de NIEDERHASLACH :
Mme Marie-Reine FISCHER, Maire	M. Guy ERNST, Maire	Mme Marielle HELLBOURG, Maire
M. Laurent JUSZCZAK, Cons. Mun.	E=8	M. Laurent FARON, Adjoint
Pour la commune de DORLISHEIM :	Pour la ville de MOLSHEIM :	Pour la commune d'OBERHASLACH :
M. Gilbert ROTH, Maire	M. Laurent FURST, Maire	=
Mme Marie-Mad. IANTZEN, Adjointe	Mme Chantal JEANPERT, Adjointe	=
Ē	M. Philippe HEITZ, Adjoint	
Pour la commune de DUPPIGHEIM :	(일)	Pour la commune de SOULTZ-BAINS :
M. Julien HAEGY, Maire	(#):	M. Alain VON WIEDNER, Adjoint
=	M. Martial HELLER, Adjoint	M. Nicolas WEBER, Adjoint
Pour la commune de DUTTLENHEIM :	Mme Christelle WAGNER-TONNER,	Pour la commune de STILL:
M. Alexandre DENISTY, Maire	Adjointe	M. Alexandre GONCALVES, Maire
Mme Sylvia FENGER HOFFMANN,	Mme Catherine WOLFF, Cons. Mun.	Mme Chantal SITTLER, Adjointe
Adjointe	M. Jean-Michel WEBER, Cons. Mun.	Pour la commune de WOLXHEIM :
-	140	M. Adrien KIFFEL, Maire
		Mme Nathalie DISCHLER, Adjointe

Membres représentés :

M. David PAULY ayant donné procuration à M. Gilbert ROTH
 Mme Sandrine HIMBERT ayant donné procuration à M. Pierre THIELEN
 Mme Sylvie TETERYCZ ayant donné procuration à Mme Chantal JEANPERT
 M. Gilbert STECK ayant donné procuration à M. Martial HELLER
 M. Jean BIEHLER ayant donné procuration à Mme Marie-Reine FISCHER

Membre titulaire représenté par son suppléant :

.

Membre excusé:

Mme Véronique ELO, Adjointe de DUPPIGHEIM
Mme Mireille RODRIGUEZ, Adjointe d'OBERHASLACH

Assistaient en outre (membre suppléant n'ayant pas voix délibérative) :

M. Christian WAGNER, Adjoint d'AVOLSHEIM

M. Jean-François SCHNEIDER, Adjoint d'HEILIGENBERG

OBJET: MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR – ADJONCTION D'UN POINT COMPLEMENTAIRE

N° 24-125

Exposé

Monsieur Pierre THIELEN, Vice-Président, souligne que face au passage du cyclone CHIDO, qui a dévasté l'île de Mayotte le 14 décembre 2024, l'Association des Maires de France, en partenariat avec la Protection civile, la Croix rouge, France urbaine, l'Association Nationale des Elus Territoriaux (ANEL) et l'Union Nationale des Centres Communaux d'Action Sociale (UNCCAS), a appelé les communes et les intercommunalités à participer à la solidarité nationale pour soutenir la population de Mayotte, ses communes et ses élus.

Il suggère, dans ce contexte, que la Communauté de Communes apporte ainsi et elle-aussi son soutien à la population de Mayotte.

Le jour de la catastrophe étant postérieur à la date de convovation à la présente session de l'assemblée délibérante, le Président propose, de modifier séance tenante, la présentation de l'ordre du jour par une inscription complémentaire d'un point permettant le versement d'une subvention exveptionnelle et de solidarité à la population de Mayotte.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

- **VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-10 applicable aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale selon l'article L.5211-1 du même Code ;
- **VU** la convocation relative à la session de l'assemblée délibérante de la Communauté de Communes du 12 décembre 2024 ;

SUR PROPOSITION de Monsieur le Président ;

ET APRES en avoir délibéré;

à l'unanimité 1° prend acte

que la question supplétive soumise à son appréciation relève d'une simple nécessité de forme,

2° accepte en conséquence

de modifier l'ordre du jour de la présente séance par l'inscription du point complémentaire suivant :

9° DIVERS

CYCLONE CHIDO: SUBVENTION EXCEPTIONNELLE ET DE SOLIDARITE AVEC LA POPULATION DE MAYOTTE.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le secrétaire de séance,

Alain VON WIEDNER

Laurent FURST

e Président,

Délibération rendue exécutoire après :

- transmission au contrôle de légalité le 👔

13 janvier 2025

- publication sur le site internet le

13 janvier 2025

Acte à classer

DE-24-125

1

2

3

4

En préparation

En attente retour Préfecture > AR reçu <

Classé

Identifiant FAST:

ASCL_2_2025-01-13T14-28-53.00 (MI258346420)

Identifiant unique de l'acte :

067-246701064-20241219-DE-24-125-AI (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte :

MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR - ADJONCT

COMPLEMENTAIRE

Date de décision :

19/12/2024

O. FCINI

Conforme

Nature de l'acte :

Actes individuels

Matière de l'acte :

5. Institutions et vie politique

5.2. Fonctionnement des assemblees

Identifiant unique de l'acte antérieur

Acte:

24-125 MODIFICATION ORDRE DU

JOUR - ADJONCTION D'UN POINT

SUPPLEMENTAIRE.PDF

Multicanal: Non

Classer

Annuler

Préparé Transmis

Accusé de réception

Date 13/01/25 à 14:28

Date 13/01/25 à 14:28

Date 13/01/25 à 14:35

Par **SEGUIN Muriel** Par **SEGUIN Muriel**